

## VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Nombre de membres

composant le conseil ..... 33  
 en exercice ..... 33  
 présents ..... 32  
 présents par procuration ..... 1  
 absents .....  
 absents excusés .....

## OBJET :

Détermination des majorations des indemnités de fonctions des titulaires de mandats locaux.

Le 11 juin 2020, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 5 juin 2020, s'est rassemblé au gymnase Schweitzer sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

**PRESENTS** : : M.Thevenot, Mme Krawczyk, M. Surie, Mme Bitterli, M. Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, MM. Naudet, About, Dachez, Desrivières, Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mmes Brassat, Fayol da Cunha, MM.Zontone, Zakaria, Poisson, Mmes Oziel, Jason, Mebrek, MM. Malnati, Francine, Delaroche, Mme Baas, M. Bekare, Mme Chenieux, M. Duranteau, Mme David.

**PRESENTS PAR PROCURATION** : M. David CORCEIRO

**ABSENTS** :

**ABSENTS EXCUSES** :

**SECRETARE** : M. Christian DACHEZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20200611-DEL2020061105-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2020

Affichage : 16/06/2020

## LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24,

VU la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

VU la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, notamment en son article 3,

VU la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, notamment en son article 92,

VU le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation,

VU la délibération n°2020-06-11/04 du 11 juin 2020 portant détermination des indemnités de fonctions des titulaires de mandats locaux,

CONSIDERANT que la commune, appartenant à la strate démographique des communes de 10 000 à 19 999 habitants, est ancien chef-lieu de canton ouvrant droit à une majoration de 15% des indemnités respectives votées pour Le Maire et les Adjoints au Maire,

CONSIDERANT que la commune est éligible à la Dotation de Solidarité Urbaine ouvrant droit à une majoration des indemnités respectives votées pour Le Maire et les Adjoints au Maire et qui est calculée selon la formule suivante : pourcentage maximum de la strate démographique supérieure (de 20 000 à 49 999 habitants) multiplié par le pourcentage des indemnités votées en Conseil municipal, divisé par le pourcentage maximum autorisé de la strate démographique à laquelle la collectivité appartient,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur les majorations ci-dessus sur la base des indemnités votées pour Le Maire et les Adjoints au Maire après répartition de l'enveloppe,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. Le Maire,

APRES en avoir délibéré,

PAR vingt-six voix « pour »,

CONTRE trois,

ET quatre abstentions,

DECIDE d'appliquer aux montants des indemnités de fonctions votées par le Conseil municipal pour le Maire et les Adjoints au Maire les majorations correspondant à :

- 15% au titre de la commune ancien chef-lieu de canton,
- un pourcentage au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine attribuée à la commune correspondant au pourcentage maximum de la strate démographique supérieure (de 20 000 à 49 999 habitants) multiplié par le pourcentage de l'indemnité votée en Conseil municipal, divisé par le pourcentage maximum autorisé de la strate démographique de la collectivité.

ANNEXE à titre indicatif à la présente délibération le tableau récapitulatif des majorations appliquées aux indemnités allouées au Maire et Adjoints au Maire,

PRECISE que le montant de ces majorations suivra automatiquement le sort des indemnités en cas de revalorisations applicables au traitement des fonctionnaires,

DIT que la présente délibération prendra effet à compter de la date exécutoire de la présente délibération,

IMPUTE la dépense au chapitre 065 du budget,

AUTORISE Le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous les actes administratifs et documents se rapportant à la présente délibération.

Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHATANG



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le **16 JUIN 2020**  
Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

Affiché et/ou notifié le : **16 JUIN 2020**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

**Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités avec majorations allouées aux membres de l'assemblée délibérante annexé à la délibération n° 2020-06-11/. du 11 juin 2020**  
**ARRONDISSEMENT : SARCELLES - CANTON DE MONTMORENCY**  
**COMMUNE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY - POPULATION : 18 314 HABITANTS**  
**Commune ancien chef-lieu de canton et attributaire de la Dotation de Solidarité Urbaine**

**Calcul du montant de l'enveloppe globale**  
**(Calcul sur l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique)**

FONCTION	MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE	POURCENTAGE	TOTAL DE L'ENVELOPPE GLOBALE
Maire	2 528.10€	65 %	12 154.41€
Adjoints (au nombre de 9)	1 069.59€ x 9 = 9 626.31 €	27.5 %	

**Répartition des majorations appliquées aux indemnités allouées au Maire et Adjoints au Maire dans la limite de l'enveloppe globale :**

FONCTION	NOM, PRENOM	Pourcentage de l'IB terminal	Indemnité en brut (A)	Majoration chef-lieu de canton (15% de A)	Majoration DSU (% strate > X A / % strate)	Indemnité avec majorations (brut)
Maire	STREHAIANO Luc	25.7111 %	1000 €	150 €	356 €	1 506 €
1 <sup>er</sup> Adjoint	THEVENOT Christian	20.0546 %	780 €	117 €	187.75 €	1 084.75 €
2 <sup>ème</sup> Adjoint	KRAWEZYK Bania	20.0546 %	780 €	117 €	187.75 €	1 084.75 €
3 <sup>ème</sup> Adjoint	SURIE Alain	20.0546 %	780 €	117 €	187.75€	1 084.75 €
4 <sup>ème</sup> Adjoint	BITTERLI Claudine	20.0546 %	780 €	117 €	187.75 €	1 084.75 €
5 <sup>ème</sup> Adjoint	MARCUZZO Sylvain	20.0546 %	780 €	117 €	187.75 €	1 084.75 €
6 <sup>ème</sup> Adjoint	UMNUS Patricia	20.0546 %	780 €	117 €	187.75 €	1 084.75 €
7 <sup>ème</sup> Adjoint	VERNA Michel	20.0546 %	780 €	117 €	187.75 €	1 084.75 €
8 <sup>ème</sup> Adjoint	MARY Florence	20.0546 %	780 €	117 €	187.75 €	1 084.75 €
9 <sup>ème</sup> Adjoint	NAUDET Nicolas	20.0546 %	780 €	117 €	187.75 €	1 084.75 €
Conseiller municipal délégué	ABOUT François	17.4835 %	680 €			
Conseiller municipal délégué	BRASSET Anne-Marie	17.4835 %	680 €			
Conseiller municipal délégué	DACHEZ Christian	17.4835 %	680 €			
Conseiller municipal délégué	FAYOL DA CUNHA Marie- Emilia	8.74175 %	340 €			
Conseiller municipal délégué	POISSON Christian	8.74175 %	340 €			
Conseiller municipal délégué	JASON Anne	8.74175 %	340 €			
Conseiller municipal délégué	MALNATI Alain	8.74175 %	340 €			
Conseiller municipal délégué	ROY Monique	8.74175 %	340 €			
Conseiller municipal délégué	OZIEL Martine	8.74175 %	340 €			
<b>Total mensuel brut</b>			<b>12 100.00 €</b>			<b>15 348.71 €</b>